



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021**

### **ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que quatre entreprises ont été consultées pour l'entretien de l'éclairage public et trois entreprises ont répondu à cette consultation.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour l'entretien de l'Eclairage Public à raison de 6 visites par an.

### **TERRAIN DE SPORT COUVERT A ENERGIE POSITIVE**

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 23 février 2021 suite aux améliorations du projet de construction du terrain de sport couvert à énergie positive, demandées par les différents financeurs. Ces modifications concernent notamment la réalisation de gradins et d'un auvent pour mise à l'ombre de la halle au sport.

### **PERSONNEL**

- Le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de renouvellement d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 0,74 heure par semaine annualisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

- Le Conseil Municipal décide d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (*I.H.T.S.*) en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur. Le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, est applicable pour les heures réalisées antérieurement à la date de la présente délibération, aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT « ESPACE SANS TABAC »**

Dans le cadre de la politique de santé publique de la commune de Venoy, il est proposé de signer une convention de partenariat avec le comité de l'Yonne de la ligue contre le cancer, afin de participer activement aux mesures visant à protéger la population du territoire des effets néfastes du tabac pour la santé. L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'actions à disposition des Communes pour participer à cette lutte contre le tabac.

Aussi le Conseil Municipal décide d'interdire la consommation de tabac sur l'espace situé devant le Pôle Périscolaire et le dépose minute, rue des Bleuets.

### **ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT PROPOSÉ PAR LE CDG 89**

Les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, soit en interne, soit en externe.

Pour assurer une prise en charge rapide par des professionnels et garantir le respect de la confidentialité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif de signalement proposé par le centre de gestion de l'Yonne.